

# JOURNAL DU LOT

## POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

ON S'ABONNE :

**A Cahors**, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOZ ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE :

Un an ..... 46 fr  
Six mois ..... 9 fr.  
Trois mois ..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.

L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16

PR DES INSERTIONS

**ANNONCES**  
25 centimes la ligne.

**RÉCLAMES**  
50 centimes la ligne.

Les Annonces et Réclames sont reçus à Cahors, au bureau du Journal de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

**CALENDRIER DU LOT.**

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
15	Dim.	St Gertrude.		☉ D. Q. le 3, à 3 h, 43' du soir.
16	Lundi.	s. Nemphase.	Sauzet, Cremps, Promilhanes, Prayssac, Cornac, Figeac.	☾ N. L. le 11, à 8 h, 9' du mat.
17	Mardi.	s. Grégoire.	Gigouzac, Espédaillac, St-Projet Vayrac	☉ P. Q. le 18 à 3 h, 14' du mat.
18	Mercr.	Déd. s. P. S. P.	Belmont, St-Caprais, L'Hôpital-St-Jean	☾ P. L. le 25, à 9 h, 11' du mat.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITTE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

**L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE**

**SERVICE DES POSTES.**

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin.	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin.	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux).	7 h. du s.
9 h. 15' du matin.	Libos (Paris, Limoges, Périgueux) .....	4 h. 30 m. du s.
	Montauban (Caussade, Toulouse)	7 h. du m.
10 heures du soir.	Cazals (Gourdon, Martel, Sarat), Cabrerets (St-Géry) .....	7 h. du s.
	Castelnau-de-Montrabat (Limogne)	

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 11 novembre 1863.

### BULLETIN

Toutes les classes de la Société parisienne ont lu et commenté avec le plus vif enthousiasme le discours de l'Empereur. Tout le monde, dit le *Constitutionnel*, a rendu hommage à cet admirable manifeste qu'ont inspiré à la fois le plus énergique patriotisme et la sagesse la plus consommée. Les réformes libérales annoncées par l'Empereur, ont, surtout, été accueillies avec reconnaissance, mais n'ont surpris personne. Les départements comme Paris ont été vivement impressionnés par ces paroles du Souverain « que les traités de 1815 ont cessé d'exister; qu'il est urgent de reconnaître, par de nouvelles conventions, ce qui est irrévocablement accompli, et d'accomplir d'un commun accord ce que réclame la paix du monde. » Et pour cela l'Empereur convie les puissances de l'Europe à se réunir dans un Congrès pour le règlement des questions politiques et territoriales qui agitent le monde « les amours propres et les résistances disparaîtraient devant un arbitrage suprême. »

Comment ne pas approuver une idée si heureuse, dont la réalisation sera aussi profitable à la cause polonaise qu'avantageuse aux intérêts de l'Europe.

Déjà les lettres adressées pour cet objet aux souverains partent. Des courriers spéciaux ont été chargés de cette délicate mission; le résultat ne peut longtemps se faire attendre. On dit que c'est à Paris que se tiendrait ce Congrès.

La presse de Turin a accueilli avec une faveur signalée le discours de l'Empereur. Elle espère voir se réaliser prochainement l'unification italienne.

Une vive impression a été également produite à Madrid, à la nouvelle de cet important document.

La presse anglaise l'apprecie ainsi :

Le *Times* dit : « Le discours de l'Empereur des

Français a été reçu presque partout avec satisfaction. Il y a sans doute ici beaucoup de personnes qui ne trouvent pas ce discours de nature à écarter toute méfiance; mais la majorité pense que ce discours a eu réellement pour objet de s'harmoniser avec les vues de la partie commerciale et pacifique de la population française. »

« Quel que puisse être, dit le *Morning-Post*, le style adopté par Napoléon III dans ses précédents discours, celui dont il s'est servi jeudi est clair et sans aucune ambiguïté. Il passe en revue la situation des affaires en Europe, et brièvement et sans équivoque, il a suggéré un moyen d'arranger les différends qui existent aujourd'hui, et de rétablir la tranquillité sur des bases solides. Mais nul ne peut refuser d'admettre que ce plan est dicté par un désir sincère de maintenir la paix en Europe. Jamais, peut-être, les affaires du continent n'ont été dans une situation plus critique. Les grandes puissances de l'Europe sont en paix l'une avec l'autre; mais, ainsi que la justesse fait remarquer l'Empereur, c'est là un état de choses qui n'est ni la paix avec sa sécurité, ni la guerre avec ses chances heureuses. Mettre fin à une telle situation, pour chasser l'inquiétude; pour établir, non en paroles, mais de fait, les relations amicales qui devraient exister entre des Etats se disant amis; mettre les nations de l'Europe à même de cultiver les arts de la paix, sans les appréhensions de la guerre toujours redoutée, et de développer sans entraves les ressources industrielles, c'est là une tâche méritoire à tous égards. »

Le *Daily-Telegraph* résume ainsi son opinion : « Jamais Napoléon n'a montré plus d'intelligence de la situation actuelle; jamais il n'a mieux deviné la meilleure marche à suivre dans les circonstances présentes. »

Les nouvelles du théâtre de la guerre, en Pologne, sont contradictoires : celles venant de Cracovie sont toujours favorables à l'insurrection, tandis que les télégrammes de Varsovie n'enregistrent que des revers. Nous donnons plus loin la proclamation du gouvernement national invitant les femmes à quitter le deuil pour ne pas compromettre leur honneur et leur vie.

Toutes les femmes et les jeunes filles détenues dans la citadelle de Varsovie viennent d'être déportées, sans jugement, par ordre du général de Berg.

Le *Czas* de Cracovie doute que la réunion du

Congrès ait lieu; il constate l'enthousiasme qui a accueilli en Pologne le discours de l'Empereur.

Les Chambres de Prusse et de Saxe sont ouvertes. On lira aux dépêches les améliorations que les souverains de ces puissances se proposent de porter à l'état actuel des choses.

En débarquant sur le sol de la Grèce, Georges I<sup>er</sup> a adressé un manifeste à la Nation. Le jeune roi promet d'observer les lois et coutumes de sa nouvelle patrie et de s'entourer des hommes les plus expérimentés sans tenir compte de leurs anciennes dissidences politiques. Il faut espérer que le langage ferme et élevé de Georges I<sup>er</sup> fera taire les haines et les excitations à la vengeance, et que bientôt il sera donné à la Grèce de voir rapporter le vote d'exclusion qui a signalé une des dernières séances de l'assemblée d'Athènes.

Sur l'instigation du missionnaire anglais Ellis, la reine de Madagascar vient de refuser définitivement de ratifier le traité conclu avec la France; le commandant Dupré a quitté ces parages et va rentrer à Paris.

A. LAYTOU.

### Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Cracovie, 8 novembre, 6 h. du soir.

Le *Czas* constate l'immense effet que le discours de l'Empereur des Français a produit en Pologne. En invitant les puissances à un congrès, au nom de la justice et de la réconciliation, Napoléon III force les gouvernements à suivre sa généreuse initiative ou à avouer des vues égoïstes. Ce serait la gloire du siècle si la pensée émise dans le discours impérial était suivie largement et franchement par les souverains de l'Europe; malheureusement l'expérience du passé fait douter de l'efficacité et de la réussite de l'entreprise. En ce qui concerne la Pologne, il est permis maintenant d'affirmer que ce ne sont pas tant nos destinées qui dépendent de l'Europe que les destinées libérales et la civilisation de l'Europe qui dépendent de la solution de la question polonaise. La Pologne, dans tous les cas, remplira sa mission jusqu'au bout.

Breslau, 9 novembre.

On mande de Varsovie, à la *Gazette de Breslau*, que, par suite d'un ordre du général Berg, toutes les femmes et jeunes filles détenues à la citadelle, ainsi que soixante notables de la ville, viennent d'être dé-

portés sans jugement. La destination de ces malheureux n'est pas encore connue.

Le *Dziennik*, journal officiel russe de Varsovie, publie le discours de l'empereur Napoléon.

Madrid, 8 novembre.

Le ministère a présenté au Sénat divers projets de loi sur l'organisation des tribunaux, sur le rachat du service militaire, etc. On ne croit pas que ces projets rencontrent de l'opposition.

Londres, 9 novembre.

Le *Morning Post* annonce que l'empereur Napoléon a adressé à la reine Victoria une lettre autographe contenant une invitation formelle pour un congrès. Des communications semblables ont été faites simultanément à treize autres souverains de l'Europe. L'Angleterre, ajoute le *Post*, ne mettra aucun obstacle au projet impérial, mais des objections au Congrès viendront d'ailleurs.

Le *Daily News* dit que les demandes de l'Angleterre, de la France et de l'Autriche, en faveur de la Pologne sont restées vaines, parce que les puissances n'étaient pas prêtes à faire la guerre. Quel avantage aurait trouvé la Pologne à ce que les mêmes demandes fussent faites dans un congrès où la Russie et la Prusse auraient été présentes, où les criminels se seraient trouvés assis à côté des juges? L'Angleterre a reconnu et non violé les traités par la manière dont elle a cédé les îles Ioniennes.

Le *Times* dit : Jusqu'ici les congrès ont suivi les guerres. On verrait probablement, au contraire, les guerres suivre les congrès, si toutes les questions européennes devaient être soumises à des réunions de ce genre.

Berlin, 9 novembre.

Le Roi a ouvert en personne les Chambres prussiennes. — Le discours royal exprime le vif désir que les dissidences survenues aient un terme, et il annonce un projet de loi tendant à déterminer les attributions du Gouvernement dans le cas où la question du budget ne pourrait pas être définitivement réglée.

Le Roi déclare qu'il ne pourrait, sans porter atteinte aux prérogatives les plus importantes de la couronne, accepter une solution qui ne garantirait pas le maintien de la nouvelle organisation de l'armée.

Le discours annonce un projet de loi modifié sur la durée obligatoire du service militaire.

Il dit que les recettes de 1862 présentent un excédant et qu'il en sera probablement de même pour 1863. Les budgets pour 1863-64 seront présentés à la Chambre. Le déficit apparent qui s'y trouve disparaîtra en 1863 par le nouvel impôt sur les propriétés foncières et les immeubles.

Le gouvernement s'efforcera d'assurer l'existence du Zollverein, tout en maintenant le traité de Commerce conclu avec la France, et de régler prochainement les rapports commerciaux avec l'Autriche. Si l'exécution fédérale dans le Holstein venait à exiger de la part de la Prusse un déploiement de moyens extraordinaires, des propositions seraient faites aux Chambres.

Le discours du trône annonce des communi-

vous avez manifesté le désir que votre humble serviteur vous déclarât sa passion sur une de ces pages. — Permettez ! répondit-elle vivement. Ce désir, c'est vous qui l'avez eu; je n'ai fait, moi, qu'y condescendre.

— Voyons les vers, dit donna Eléna. Vous êtes donc poète aussi, senor de Marchena ?

— Comment ne pas l'être quand on est inspiré par les yeux célestes de Caroline ? reprit-il en minaudant.

— Ecoutez ! dit la tante; et elle lut d'une voix claire et distincte la singulière déclaration que voici :

A la charmante Caroline,  
De qui la bouche est purpurine,  
De qui la taille est un palmier,  
A cette belle entre les belles,  
Dont les yeux sont des étincelles,  
Et le front un beau lis altier,  
Offrir un cœur qui garde pour elle,  
Tout l'amour que Dieu lui donna,  
Et la main d'un époux fidèle,  
Pédro-Nolasco Marchena.

« Bravo ! s'écria donna Eléna après avoir lu. Comment les trouves-tu, Caroline ?

— Ils sont jolis,

— Admirables !

— Vous me flattez, dit négligemment Marchena : c'est un impromptu; ces choses-là se font en jouant.

— Vos comparaisons sont délicieuses, reprit donna Eléna avec emphase; et qu'elle jolie chute. Comme ce dernier vers achève et signe en même temps la pièce !

— Je vous répète que ce n'est qu'un jeu.

— Sans doute, Caroline, tu vas faire une réponse favorable. Tant de preuve d'amour le méritent bien; mais ma présence te gênerait; je me retire.

— Nullement, ma tante; restez, je vous en prie.

— Non, il vaut mieux que je m'en aille. Au re-

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 11 novembre 1863.

### LE QUART D'HEURE (\*)

IMITÉ DE L'ESPAGNOL

DE M. BRETON DE LOS HERREROS.

1.

(Suite.)

Là-dessus, elle s'en alla, en jetant à Ortiz un regard et un regard significatif. Il ne le comprit point; il ne soupçonna pas un instant que la jeune fille le croyait amoureux d'elle. Il se demanda si, peut-être, ayant deviné qu'il aimait Caroline, elle avait sondé sa maîtresse et ne l'avait pas trouvée dédaigneuse à l'endroit du modeste secrétaire. Pourtant qu'elle apparence qu'une personne si recherchée, si fêtée, assiégée par un essaim de prétendants, s'avisât de le préférer, lui obscur et pauvre, au brillant et riche Andaloux ? Mais don Marchena était d'une fatuité sans égale; il pouvait bien s'exagérer l'importance de la faveur que lui faisait Caroline en lui

demandant des vers. Les femmes n'en réclament-elles pas de tout le monde ? Et, quand elles sont jolies, leurs albums ne deviennent-ils pas des recueils de poésie amoureuse ?

Ici une idée subite fit sourire notre poète. S'il se vengeait de son rival en lui faisant signer des vers plats et absurdes, quelque niaiserie colossale ? Marchena ne s'en apercevrait point, l'orgueil l'aveuglait trop. Caroline, au contraire, en saisirait le ridicule du premier coup-d'œil, elle se moquerait de son prétendant, et... qui sait ?... Dans tous les cas, ce serait une chance de moins pour l'Andaloux, une de plus pour Ortiz.

Aussitôt dit, aussitôt fait. Il se rassit devant son bureau et composa avec une facilité merveilleuse quelques vers qu'il mit sous enveloppe et adressa séance tenante à don Marchena.

II.

L'après-midi de ce même jour, dona Eléna et sa nièce causaient ensemble, assises sur un sofa du salon.

« Je suis lasse de ton éternelle indécision, disait la tante. Pourquoi ne pas accepter l'un ou l'autre de tes prétendants ? Tu as vingt ans, tu es riche et pas laide; marie-toi.

— C'est vous qui me donnez ce conseil ! répondit Caroline d'un petit air de reproche, vous, ma seconde mère ! Etes-vous donc si pressée de vous débarrasser de moi ?

— Tu sais bien que non, enfant; mais je ne suis plus jeune; tu ne m'auras pas toujours.

— Bah ! vous êtes vive et alerte autant que moi, et bien des jeunes filles envieraient votre fraîcheur, malgré vos cinquante ans.

— Je ne les aurez qu'à la saint Michel.

— Vous voyez donc bien qu'il ne faut pas parler de vieillesse. Si vous vouliez, plus d'un amant s'es-

timerait heureux de vous plaire.

— A moi ? après quinze ans de veuvage ? s'écria dona Laborio en riant. Parlons de ton mariage, Caroline, et non du mien. Pour moi, il est un peu tard.

— Et pour moi, ma tante, un peu tôt. J'ai l'argent et le temps.

— Tu te fies trop à ta beauté. Une maladie, un accident peut la détruire. Ne cherche point un homme parfait; ces messieurs ne sont pas des anges, et puisque Marchena t'adore, à ta place, je n'hésiterais pas. Il est beau garçon, de naissance illustre, d'un caractère aimable; en un mot, il te convient.

— J'avoue qu'il se distingue de l'impertinent essaim qui bourdonne autour de moi, et que, de tous ces rivaux, c'est celui qui m'inspire le moins d'antipathie. Possible qu'un jour je parvienne à l'aimer et j'accepte sa main. Mais patience, qu'il attende, il n'a pas encore assez langué.

— Quel orgueil, ma fille ! dit la tante affectant la sévérité. Dieu veuille que tu n'aies pas à t'en repentir !

— Ne prétendent-ils pas, répliqua en riant Caroline, que ma conquête est d'un prix inestimable ? Ce qui vaut tant doit coûter beaucoup.

— Voyez donc ! peut-on être plus présomptueuse !

— Si nous le sommes, c'est la faute de ces messieurs. Mais ce qui me retient, ce n'est pas l'orgueil, c'est la crainte. J'ai peur du mariage : on m'a dit tant de fois que les hommes, humbles et complaisants tant qu'ils ne sont que fiancés, deviennent des tyrans après la noce !

Don Marchena arriva au même instant; il tenait à la main l'album de Caroline, et il le lui présenta après les premiers compliments,

« Belle Caroline, dit-il en s'asseyant près d'elle,

(\*) La reproduction est interdite.

tions sur les délibérations relatives à l'acte de réforme fédérale.

Nous sommes, dit le Roi, à une époque troublée, peut-être au seuil d'un avenir bien plus troublé encore. C'est avec d'autant plus d'empressement que je vous adresse donc la demande de vous appliquer à la solution des questions intérieures, avec la sérieuse volonté d'amener une entente.

Dresde, 9 novembre.

Aujourd'hui le roi de Saxe a ouvert les Chambres. Le discours royal annonce une amélioration des appointements des fonctionnaires, un dégrèvement des contribuables. S. M. attend de la conférence douanière de Berlin une entente générale au sujet du traité de commerce avec la France et le maintien du Zollverein. Il espère que le but de l'acte de réforme fédérale sera atteint sur la base déjà conquise par la voie des négociations et il promet qu'il sera procédé à l'exécution fédérale dans le Holstein.

Le discours de l'Empereur vient d'ouvrir de nouveaux horizons à l'esprit prévoyant des hommes d'Etat et aux espérances légitimes des peuples. La cause du droit et de l'humanité peut encore triompher sans que la paix soit troublée. Le chef auguste de la France invite l'Europe à se concerter dans un congrès; par ce moyen toutes les susceptibilités sont ménagées, tous les intérêts sont sauvegardés, la raison d'Etat domine les convenances de la force; heureux résultat qu'on n'osait plus affirmer et qu'un généreux appel rend dès aujourd'hui probable.

Après les défaillances de l'Angleterre et de l'Autriche, qui ont enlevé toute sanction aux justes demandes faites à la Russie par les trois puissances, on devait craindre, ou l'abandon de la cause de la nation polonaise, ou des éventualités violentes dont les conséquences recèleraient peut-être des dangers imprévus. La question polonaise, toujours vivante pouvait échapper à la direction de l'Europe, puisqu'elle restait pratiquement insoluble, aux yeux des cabinets de Vienne et de Londres, dans les conditions où ces deux cabinets s'étaient placés. La révolution restée jusqu'ici à l'écart pouvait ambitionner d'entreprendre la tâche déclinée par les grands gouvernements. Tout était péril et menace. C'est alors qu'est intervenue la proposition si sage de l'Empereur.

Cette proposition satisfait aux nécessités les plus immédiates de la situation, et met sur la voie des compromis et des arrangements qui préviendront, pour l'avenir, les luttes et les déchirements qu'indique l'agitation de certaines parties de l'Europe. Qu'on abandonne cette agitation à elle-même, qu'un arbitrage européen n'aille pas au-devant des contestations locales et « tôt ou tard », comme le dit avec une si haute raison le discours impérial l'obstination dans les errements passés, mènera fatalement à la guerre. Un congrès seul peut tout conjurer, et c'est en cela que la politique de notre glorieux souverain, trouvée, vis-à-vis de l'Europe, une force invincible.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Les dépêches de Londres et de Vienne nous apprennent que l'Empereur des Français a envoyé des lettres autographes à LL. MM. la reine d'Angleterre et l'empereur d'Autriche, contenant une invitation formelle à un Congrès. Le *Morning Post* ajoute que des invitations semblables ont été faites simultanément à treize autres souverains de l'Europe. M. Salignac-Fénélon a remis aussi au baron Rubach président de la Diète germanique, une lettre de l'Empereur des Français invitant la confédération germanique à un Congrès

voir ! »

Elle déposa l'album sur un guéridon et sortit, malgré les gestes suppliants de Caroline. Don Marchena s'empara aussitôt de la place qu'elle laissait vacante.

« Nous voilà seuls, dit-il d'une voix tendre. Prononcez ce oui auquel j'aspire et qui va me combler d'allégresse. Déjà vos yeux me l'annoncent, mais il me sera plus doux de l'entendre de vos lèvres.

— Mes yeux vous l'annoncent ! répéta Caroline, piquée de cette présomptueuse confiance. Comment voyez-vous cela, s'il vous plaît ?

— Grâce à l'heureuse sympathie...  
— La sympathie l'interrompt-elle; ne vous pressez pas tant d'en parler. Attendez au moins que je vous l'aie permis.

— Quoi ! tant de façons aujourd'hui, quand je croyais toucher au terme de mes vœux ! Je conçois qu'une femme réservée ne cède pas aisément à la victoire; la pudeur est une sainte et belle chose; mais puisqu'à la fin il faut bien vous décider...

— Qu'est-ce qui m'y oblige ? Je suis parfaitement libre, me semble-t-il, de ne dire ni oui, ni non.

— Il est trop tard, belle Caroline ! répliqua-t-il avec fatuité; vous direz oui, impossible autrement.

— Eh bien, non, mille fois non ! s'écria-t-elle, en se levant fière et courroucée.

— Vous êtes offensée, reprit-il tranquillement. Mais ne voyez-vous pas que ce non est invraisemblable ?

— En vérité ? dit-elle avec ironie.  
— Je n'y crois point, pour ma part.  
— Ceci, monsieur, c'est de l'impertinence ! répliqua-t-elle, rougissant de colère et de honte. Allez, et ne vous représentez plus devant moi !  
— Caroline !... je regrette... balbutia-t-il tout confus.

européen à Paris. « L'Empereur Napoléon III se déclare prêt à accorder l'hospitalité aux souverains allemands, s'ils déferent personnellement à son invitation. »

La question est définitivement posée, on le voit, et c'est aux gouvernements de l'Europe qu'il appartient désormais de montrer leur bon vouloir pour le repos de leurs Etats et la satisfaction de tous les intérêts légitimes.

La lettre qui a été adressée par l'Empereur, aux souverains, pour les inviter à prendre part au Congrès, doit être en ce moment entre les mains de tous les ministres des affaires étrangères des puissances. Nous croyons savoir que ce document produira dans le monde politique, un effet non moins considérable que le discours prononcé par S. M. à l'ouverture de la session. L'Empereur développe, en effet, dans cette lettre, les considérations les plus saisissantes, et s'exprime avec une hauteur de vue telle, qu'on ne peut qu'espérer, ainsi que le fait la lettre impériale, une réponse satisfaisante des souverains auxquels est adressé un aussi éloquent appel.

Pour extrait : A. LAYTOU.

### Revue des Journaux.

LE CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel* se plaît à reconnaître que si, parmi les journaux de Londres il en est qui ne se préoccupent que des difficultés d'un congrès, et d'autres qui ne s'attachent qu'aux questions de détail, tous s'accordent pour rendre hommage à la proposition elle-même et « aux intentions conciliantes de Celnj qui, le premier, a émis cette pensée de paix et de concorde entre les souverains et les peuples. »

DÉBATS.

On lit dans le journal des *Débats*, sous la signature de M. Prevost-Paradol :

« Amis déterminés de la paix et de la liberté qui ne marchent guère que de compagnie, nous souhaitons que la proposition philanthropique de la France reçoive dans toute l'Europe un accueil favorable, mais cette proposition ne serait de nature à augmenter les difficultés présentes que si on avait le dessein d'en imposer l'acceptation. Et comme nous sommes loin de le croire, nous sommes certains que les puissances mêmes qui déclareraient ce généreux dessein impraticable, ne pourront voir une offense pour leur dignité, ni une menace pour leur repos. »

LA FRANCE.

La *France* annonce, sous la signature de M. Renaud, que les lettres adressées par S. M. l'Empereur aux souverains de l'Europe, pour les inviter à se réunir en congrès, à l'effet de régler en commun les grandes questions auxquelles le discours impérial a fait allusion, sont parties hier (vendredi).

« Elles sont portées, ajoute la *France*, par des courriers spéciaux aux divers représentants de la France qui seront chargés de les remettre aux souverains respectifs auprès desquels ils sont accrédités, aussitôt qu'une audience spéciale leur aura été accordée dans ce but. »

LE SIECLE.

Sous ce titre : « Le congrès » M. Louis Jourdan s'exprime ainsi dans le *Siecle* :

« Il y aurait trop de naïveté à croire que les principes de notre révolution vont tout à coup être préconisés, mis à la portée des peuples par ceux-là-mêmes qui les ont le plus ardemment combattus. La résistance au triomphe de

— Silence ! j'ai dit non et je ne m'en repens pas ; assez sur ce sujet.

— Vous m'avez permis de demander votre main, dit Marchena jouant la timidité.

— Et suffit-il qu'on me la demande pour que je sois forcé de l'accorder ?

— Je ne m'attendais pas à ce dédain.

— Ni moi à avoir affaire à un fou, pour ne pas dire...

— A un imbécile ? Dites-le sans scrupule, car je viens de commettre une lourde bêtise... Ainsi, plus d'espoir pour moi ?

— Aucun.

— Soit ! mais vous verrez les conséquences de votre refus, reprit-il d'un ton menaçant.

— Quelles conséquences ?

— Ignorez-vous qui je suis ? Ne savez-vous pas que vous allez être responsable devant Dieu des excès où m'entraînera le désespoir ? J'incendierai mes fermes, mes bois d'oliviers, je tuerai le rival qu'on me préfère, et puis je me pendrai ou me brûlerai la cervelle ! »

Caroline éclata de rire.

« Vous riez ! il ne me manquait plus que cette insulte ! Au lieu de la terreur dont vous devriez être frappée...

— Bah ! je ne crains rien. N'êtes-vous pas Andaloux ! »

Reconnaissant qu'il ne parviendrait pas à l'intimider, Marchena changea subitement de ton.

« J'étais fou ; ce rire n'est qu'une marque de généreuse indulgence, car la méchanceté sérail mal à une femme aussi belle. Voyez le pouvoir de votre sexe : un sourire de vous, et le lion furieux redevient un timide agneau. Faisons la paix, mon amie ; votre courroux est calmé, n'est-ce pas ? »

— Je n'avais point de courroux ; je riais, et je ris encore.

ces principes a coûté la vie à Louis XVI, l'exil à la branche aînée et à la branche cadette des Bourbons; elle a contraint le roi de Naples à quitter ses Etats, les grands ducs italiens à plier bagage. Certes, d'aussi éclatantes leçons devraient servir aux rois, elles devraient leur enseigner qu'il est plus sage de céder au courant en le dirigeant que d'être emporté en lui résistant. Mais ce serait folie que de compter sur tant de sagesse. »

LE MONDE.

Le *Monde* fait observer que, sous prétexte que la France est l'arbitre de l'Europe et la protectrice des nationalités, le *Daily-News* prétend que nous sommes perdus de réputation si nous ne déclarons pas la guerre à la Russie :

« Le plaisant journal poursuit M. Coquille, aimerait mieux nous voir à Moscou qu'à Londres. Nous comprenons cela ; mais qu'il déguise davantage sa pensée. Nous ne savons si nous sommes les arbitres de l'Europe; et si nous protégeons les nationalités, ce n'est pas la nationalité irlandaise. L'affaire du Mexique se renouvellerait en grand. Nous avons commencé avec l'Angleterre les pourparlers, les notes diplomatiques, les menaces. Et puis, au moment de l'action, l'Angleterre nous tire sa révérence et nous dit : « Vous êtes si braves, vous avez une si belle armée, allez tout seuls, la Pologne vous tend les bras. Notre alliée raisonne d'or. Quel soin touchant elle prend de notre gloire ! Elle tient même à ce que nous ayons la prépondérance en Europe; c'est pour notre bien qu'elle nous envoie en Russie. Et sans doute pour que notre victoire soit plus glorieuse, elle se prépare à nous créer de nouveaux ennemis. »

LA PRESSE.

On lit dans la *Presse*, sous la signature de M. Jauret :

« Qu'avons-nous à juger aujourd'hui ? Est-ce une situation éventuelle qui appartient encore à un avenir éloigné, que tant d'incidents imprévus peuvent transformer ? ou bien un fait actuel, le discours qui a été prononcé jeudi dans la salle des Etats ? »

« Il faut bien s'entendre : dire que le discours est belliqueux, parce que d'un concours donné de circonstances peuvent surgir de graves éventualités, c'est dire une puérilité, un non sens. Nous n'avons pas à deviner ce qui sortira de faits encore inconnus, d'événements qui peuvent éclater ou avorter, nous avons à juger la pensée impériale, se manifestant par le discours du 5 novembre; nous avons à juger une politique qui s'est donné ce discours pour programme ! »

« Or, cette pensée est-elle pacifique ou belliqueuse ? »

« Si elle était belliqueuse, pourquoi proposer une entente amiable entre les divers gouvernements; pourquoi demander solennellement la fin de toutes les défiances; fournir aux inquiétudes publiques un apaisement ? Pourquoi parler d'un désarmement général ? Pourquoi signaler avec tant de sollicitude les écueils contre lesquels peut se briser la paix de l'Europe; pourquoi prendre l'initiative d'un projet de congrès ? »

« Pour que le discours fût trouvé pacifique, qu'aurait-il donc fallu dire ? »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Le Corps Législatif a tenu vendredi sa première séance, et M. le duc de Morny, dans un discours interrompu presque à chaque phrase par les applaudissements, a inauguré les travaux

— N'aurez-vous point compassion de moi ? demanda-t-il d'un ton câlin.

— Non, à moins peut-être que, dans un accès de désespoir, vous n'incendiez vos oliviers.

— J'ai eu tort, je le confesse; mais à l'avenir je serai l'amant le plus soumis... Me le permettez-vous ?

— Oui, dit-elle d'un air indifférent.

— Merci ! Et ne puis-je nourrir une espérance ?

— Vingt si bon vous semble, puisque ce n'est pas moi qui vous les donne.

Elle s'enfuit, laissant notre Andaloux un peu étonné, mais non pas découragé le moins du monde. Bien loin de là, il resta convaincu que Caroline l'a doré, mais que, par fierté ou par coquetterie, elle était capable de le faire languir un mois avant de le lui avouer. Comme il était pressé et qu'il ne trouvait pas amusant du tout de soupirer si longtemps aux genoux d'une belle dédaigneuse, il changea de plan, résolut de montrer lui-même de l'indifférence et du dédain et d'exciter, si possible, la jalousie de Caroline.

L'occasion de commencer son jeu se présenta à l'instant même. Pétra vint savoir s'il avait réussi et si les vers avaient trouvé bon accueil.

« Oh ! oui, répondit-il; la maîtresse a été ravie, Mais, à te parler avec franchise, Caroline me semble aujourd'hui moins jolie qu'hier. »

— Qu'entends-tu ? s'écria Pétra surprise.

— La voyant tout près de céder à mes vœux, je n'ai plus trouvé le même charme à l'idée de sa possession.

— Vous plaisantez !

— Nullement. Soit qu'elle ait déjà perdu de ses attraits, soit qu'au moment décisif je regrette ma liberté de garçon, bref, Caroline n'est plus la même à mes yeux.

— Est-ce bien possible ?

de cette session, qui a un caractère particulier puisqu'elle commence une nouvelle législature.

Dans cette allocution, remarquable par une noble simplicité et où la raison politique revêt la forme de la plus exquise courtoisie, l'illustre président du Corps Législatif a parlé en homme d'Etat qui aime la liberté, mais qui sait à quel prix on l'obtient et par quels efforts on la conserve.

La législature qui commence ne pouvait être plus dignement et plus heureusement inaugurée. En marchant dans la voie indiquée par M. le duc de Morny avec l'autorité du bon sens et le charme de l'esprit, le Corps Législatif, sorti du suffrage universel de 1863, sera à la hauteur de sa mission et méritera la reconnaissance du pays. (Constitutionnel.) Paulin LIMAYRAC.

### CORPS LÉGISLATIF

Compte-rendu de la séance du 6 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC DE MORNAY.

La séance est ouverte à 2 heures.  
S. Exc. M. le président, aux termes de l'article 48 du décret impérial du 3 février 1861, appelle à prendre place au bureau, en qualité de secrétaires d'âge, les quatre plus jeunes membres du Corps Législatif présents, qui sont : MM. Edouard Fould, le comte Walles de la Valette, Richard (Maurice) et le comte Léopold Lehon.

S. Exc. M. le président prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« Les dernières élections ont réveillé des aspirations politiques assoupies depuis plusieurs années. Le mot de liberté a été souvent prononcé; il le sera sans doute encore. Le gouvernement ne s'en émeut pas. Il ne nous est pas permis d'oublier que celui qui est la première cause de ce mouvement d'opinion, c'est le souverain lui-même. (C'est vrai ! c'est vrai !) N'est-ce pas l'Empereur qui a pris l'initiative de toutes les réformes dont la dernière Chambre a été dotée ? (Nouvelle adhésion.)

« L'admirable discours que vous avez accueilli hier avec tant d'applaudissements, contient encore l'énumération des modifications importantes dans le régime des lois et toutes dans un sens profondément libéral. Personne dans cette enceinte n'applaudit plus que moi à ces mesures. J'ai été élevé à admirer cette société anglaise où la liberté individuelle absolue inspire au citoyen le sentiment de sa dignité et de son indépendance (Très-bien) ; où la liberté d'association développe l'initiative personnelle avec l'insouciance de la tutelle de l'Etat ; où les libertés politiques les plus étendues sont tempérées par un religieux respect de la loi, par une soumission aveugle au principe du gouvernement, et, enfin, par le bon sens public. (Vive approbation.) Seulement, le temps ne consacre que ce qu'il a contribué à édifier. Voyez combien l'Angleterre a mis d'années à réaliser les biens dont je viens de faire devant vous l'enviable tableau. En France, la lutte entre les grands pouvoirs publics a produit des révolutions, mais elles n'ont jamais tourné en définitive au profit d'une liberté durable.

« Croyez-moi, Messieurs, je vous le dis avec une patriotique conviction, la liberté ne peut s'établir que paisiblement, par l'accord sincère entre un souverain libéral et une assemblée modérée. (Nombreuses marques d'adhésion.) Aussi, est-ce à maintenir cet accord que je me suis constamment appliqué.

« La confiance que les deux précédentes assemblées m'ont témoignée, m'a permis d'atteindre cet heureux résultat ; j'espère que les mêmes sentiments de votre part m'aideront à remplir cette tâche avec un égal succès. (Oui ! oui ! très-bien !)

« Les suffrages du peuple ont remplacé parmi nous d'anciennes illustrations parlementaires ; j'ose dire que pour ma part je m'en suis réjoui. D'abord, leur adhésion est un hommage à la forme même du gouvernement qui n'est pas celle de leur école politique, et je les tiens en trop grande estime, pour douter un instant de la loyauté de leurs intentions. (Approbation.)

« D'ailleurs, notre gouvernement n'a qu'à gagner à être jugé de plus près (très-bien). Dans un pays qui, comme le nôtre, a été le théâtre de tant de bouleversements, il se trouve toujours dans le passé de ceux qui ont pris dans les affaires publiques une

— Et au premier prétexte qu'elle me fournit, adieu le mariage !

— Inconstant que vous êtes !

— Que veux-tu ! Si un autre me plaît davantage ! Toi, par exemple ! Sais-tu que tu es fort gentille, que tu as infiniment de grâce ?

— Taisez-vous, don Marchena, dit-elle en minaudant ne me faites pas charmer.

— Et quelle taille charmante !

— Vous vous moquez d'une pauvre fille; c'est mal. Je sais le peu que je vauds.

— Et je prétends, moi, que tu l'emportes sur Caroline. Tu as un petit air de grande dame des plus piquants.

— Pour cela, c'est possible; j'ai été fort bien élevée. Mais comment croire qu'une flamme ardente comme celle qui vous brûlait s'éteigne ainsi tout à coup ?

— Ainsi va le monde ! dit sentencieusement Marchena.

— Et pourquoi tourmenter ce pauvre Ortiz pour qu'il vous fasse des vers ?

— Le beau malheur ! un feuillet de papier perdu !

— Et ses peines ! et tous vos plans !... et ce quart d'heure décisif dont vous parliez si bien ?

— A propos, je tien sonnera à son tour; songe alors qu'il y a ici un homme tout disposé...

— De grâce, Senor...

— C'est que ces yeux mutins me rendent fou. Viens, laisse-toi prendre un baiser ! dit Marchena en faisant mine de vouloir embrasser la soubrette.

— Arrrière ! s'écria-t-elle, ou je vous donne un soufflet ! »

Déjà elle avait la main levée; mais notre Andaloux, qui ne se souciait pas de la correction, recula et reprit avec un éclat de rire :

La suite au prochain numéro.

part considérable, des épreuves qui sont des leçons pour les autres et quelquefois des enseignements pour eux-mêmes. (C'est vrai !)

» Eh bien ! mettons en commun nos idées, notre expérience, sans préventions, sans parti-pris. Tâchons de nous éclairer par des discussions loyales et courtoises; et ne cherchons à résoudre les questions que dans un seul but, celui des véritables intérêts du pays. (Bravo ! Bravo !)

» Je ne puis terminer cette courte allocution, sans prononcer le nom de l'homme éminent que la France a perdu. Sur le bord d'une tombe où viennent expirer tous les jugements passionnés, nous serons tous d'accord pour rendre hommage aux qualités aimables, à l'esprit distingué, au talent élevé de M. Billault, et je suis sûr de répondre à un sentiment unanime en disant qu'il a laissé dans le cœur de chacun de nous les plus profonds regrets. (Marques générales d'assentiment.)

MM. Seydoux, Millet, Calvet-Rogniat, Auguste Chevalier, Delaveau et Marey-Monge s'excusent de ne pouvoir prendre part aux premiers travaux de la Chambre.

Des congés sont accordés à MM. le général baron Grosse, le Marquis de Piré, le comte de Boigne et le marquis de Caulaincourt.

L'ordre du jour appelle le tirage au sort des bureaux.

Il est procédé à cette opération.

LE PRÉSIDENT propose l'ordre du jour suivant : Demain à deux heures réunion dans les bureaux. Nomination des présidents et secrétaires, et examen des pouvoirs. Conformément à l'usage les procès-verbaux d'élections ont été répartis entre les neuf bureaux par ordre alphabétique de département.

Aux termes des articles 51 et 52 du règlement, le Corps Législatif doit nommer ses secrétaires définitifs et se constituer sans attendre qu'il ait été statué sur les élections contestées ou ajournées.

J'invite, en conséquence, les rapporteurs qui seront nommés dans les bureaux à ne présenter d'abord que des rapports sur les élections non contestées. Lundi, il y aura une séance publique pour la vérification des pouvoirs qui ne sont l'objet d'aucune contestation présentant de la gravité.

Cet ordre du jour est approuvé.

La séance est levée.

Le secrétaire rédacteur en chef du Corps Législatif, Alex. TARDIEU.

La Chambre des députés s'est réunie le 7 novembre pour la formation des bureaux.

- 1<sup>er</sup> bureau. — Président : M. Alfred Leroux. Secrétaire : M. Ed. Dalloz.
- 2<sup>e</sup> bureau. — Président : M. Bourlon. Secrétaire : M. Bartholini.
- 3<sup>e</sup> bureau. — Président : M. Werlé. Secrétaire : M. Haentjens.
- 4<sup>e</sup> bureau. — Président : M. Creuset. Secrétaire : M. Millon.
- 5<sup>e</sup> bureau. — Président : M. Faugier. Secrétaire : M. Fould (Ed.).
- 6<sup>e</sup> bureau. — Président : M. Duplan. Secrétaire : M. le baron Eschassériaux.
- 7<sup>e</sup> bureau. — Président : M. Lemaire (de l'Oise). Secrétaire : M. Masséna, duc de Rivoli.
- 8<sup>e</sup> bureau. — Président : M. le général Parchappe. Secrétaire : M. le baron Vast-Vimeux.
- 9<sup>e</sup> bureau. — Président : M. Romeuf. Secrétaire : M. Gellibert des Séguins.

M. le comte Murat fait partie du 9<sup>e</sup> bureau et M. Delteil, est compris dans le 7<sup>e</sup>.

**Chronique locale.**

Par arrêtés préfectoraux en date des 13, 31 octobre et 5 novembre 1863, ont été nommés : M. Caillac (Antoine), maire de Floressas, en remplacement de M. Bataille, démissionnaire ; M. Raynal, adjoint en remplacement de M. Caillac, appelé aux fonctions de maire.

M. Bessac, fils, maire de St-Cirq-Lapopie, en remplacement de M. Delmas, démissionnaire.

Audubert (Jean-Julien), maire de Puybrun, en remplacement de M. Lacombe, démissionnaire.

**MAIRIE DE CAHORS.**

**Emprunt de l'Abattoir.**

Nombres des actions sorties, au Tirage qui a eu lieu dans la séance du 10 novembre 1863, et remboursables le 31 décembre prochain.

Nos 95 — 97 — 188 — 209 — 88 — 285 — 213 — 178 — 14 — 197 — 237 — 30 — 177 — 132 — 46.

S. Exc. le maréchal Canrobert, commandant du 4<sup>e</sup> corps d'armée à Lyon, est attendu dimanche à Montpellier, siège de la 10<sup>e</sup> division militaire, qui fait partie du grand commandement de Son Excellence.

Nous tenons de source certaine que la somme déjà recueillie à Souillac, en vue des réjouissances du 11 novembre, s'élève à plus de 3,500 francs.

S'il faut en croire plusieurs personnes qui ont vu les préparatifs de la fête, la St-Martin sera splendide. On nous signale surtout un Char allégorique de toute beauté, au bas duquel seraient placés les attributs de l'Agriculture et de l'Industrie.

Par décret en date du 20 octobre dernier, M. Duportal, élève-ingénieur hors de concours, attaché à la navigation du Lot, a été nommé ingénieur ordinaire des ponts et chaussées de 3<sup>e</sup> classe.

Aucune affaire criminelle n'étant inscrite au rôle, il n'y a pas eu d'assises au 4<sup>e</sup> trimestre.

On lit dans la partie officielle du *Moniteur* : Aujourd'hui dimanche, NN. SS. Peschoud, Dabert et Le Breton, nommés aux évêchés de Cahors, de Périgueux et du Puy, ont prêté serment entre les mains de l'Empereur, dans la chapelle du palais de Saint-Cloud, sur la présentation de Mgr l'évêque d'Adras, aumônier de S. M., en présence de LL. EExc. le ministre d'Etat et le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser à MM. les préfets une circulaire ayant pour objet de recommander à ces magistrats de réserver spécialement aux jeunes gens pourvus de brevet à la fin de leurs études normales, les places d'instituteurs qui peuvent devenir disponibles, sauf à ne conférer que le titre d'instituteur provisoire à ceux qui n'auraient pas atteint l'âge réglementaire. A défaut d'emplois de ce genre, dit M. le ministre, vous devez vous efforcer de les placer comme instituteurs adjoints. Quant aux élèves-maitres qui n'ont pas obtenu le brevet à la sortie de l'école normale, si leur situation ne mérite pas le même intérêt, il est juste cependant d'avoir égard aux circonstances qui ont amené leur échec et aux efforts faits par eux pour les réparer. Lorsque ces jeunes gens arrivent, par un travail persévérant au certificat de capacité qui leur manque, ils ont droit à leur tour à la sollicitude de l'administration, et il est à désirer qu'ils soient mis à la tête d'une école aussi promptement que possible.

Pour faciliter l'exécution de ses prescriptions et permettre en même temps d'apprécier plus directement la valeur des aspirants, M. le ministre a décidé qu'à l'avenir M. le directeur de l'école normale primaire remettrait, à la fin de l'année scolaire, un état nominatif des jeunes gens qui doivent sortir de l'école, avec des renseignements détaillés, qui permettront de les placer selon leurs aptitudes et leur mérite.

Ces instructions s'appliquent aux élèves-maitresses des écoles normales et aux élèves boursiers des cours normaux des filles aussi bien qu'aux élèves-maitres des écoles normales de garçons.

M. le ministre de l'instruction publique s'est proposé, dans cette circulaire, de mettre un terme à certains errements, conformes ni à l'esprit de la loi ni aux intérêts bien entendus du service de l'instruction primaire, et d'après lesquels des élèves des écoles normales ne se trouvaient pas immédiatement pourvus d'un emploi, parce qu'on leur préférait des maitres préparés en dehors de l'enseignement normal. Ces faits ne devront plus se renouveler.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs la circulaire suivante, relative à l'introduction dans les écoles normales primaires des méthodes pour l'enseignement des sourds-muets :

Paris, le 28 octobre 1863.

Monsieur le Recteur, les établissements destinés à l'éducation des sourds-muets ne peuvent recevoir qu'un très petit nombre d'élèves, et, depuis longtemps, l'opinion publique a appelé l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'assurer à tous ces enfants le bienfait de l'instruction primaire. Plusieurs conseils généraux se sont prononcés dans ce sens, et le Conseil impérial de l'instruction, lors de sa dernière session, a émis le vœu que des dispositions soient prises à l'effet de vulgariser, au moyen des écoles normales primaires, les méthodes pour l'enseignement des sourds-muets dans les localités placées loin des centres où il existe des établissements spéciaux.

Je désire, Monsieur le Recteur, connaître votre avis sur les moyens pratiques de réaliser ce vœu. — Les écoles normales de votre ressort renferment-elles quelques maitres qui soient initiés à une méthode d'enseignement d'une application facile, et qui puissent, à l'aide de cette méthode, former des instituteurs capables de donner l'instruction primaire aux sourds-muets ? Quels seraient les moyens les plus sûrs et les plus rapides d'instruire ceux de nos maitres qui manquent des connaissances spéciales nécessaires pour se livrer à cet enseignement ? Des expériences ont-elles été tentées dans votre Académie, soit par votre initiative, soit par les soins des administrations départementales, et avez-vous pu vous rendre directement compte des procédés en usage ? Quelle est la méthode qui vous semblerait devoir être adoptée de préférence ? Quelles modifications conviendrait-il d'apporter au programme des études des écoles normales primaires ? L'introduction d'un nouvel enseignement présenterait-elle quelque inconvénient, et aurait-elle pour conséquence de désorganiser les études normales ?

Ce sont là, Monsieur le Recteur, des questions que je recommande à toute votre attention, j'espère que les renseignements que vous voudrez bien me transmettre me fourniront les

éléments d'une décision qui, sans affaiblir l'enseignement de nos écoles normales dans ce qui a d'essentiel, pourra donner satisfaction à ces vœux légitimes.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'instruction publique,  
V. DURUY.

Répondant à une lettre en faveur des régents des collèges communaux, M. Duruy, ministre de l'instruction publique, a adressé à un fonctionnaire départemental un billet ainsi conçu : « Monsieur, je m'occupe des régents des collèges communaux et je cherche les moyens d'améliorer leur sort. »

Recevez, etc. DURUY.

**LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS**

Places données depuis la rentrée des classes

**Philosophie.**

Version latine : 1<sup>er</sup> Combes ; 2<sup>e</sup> de Valon.

**Rhétorique** (sections réunies.)

Version latine : 1<sup>er</sup> Dulac ; 2<sup>e</sup> Pons.

Discours français : 1<sup>er</sup> Gardot ; 2<sup>e</sup> Daynard.

**SECTION DES LETTRES.**

Version grecque : 1<sup>er</sup> Gardot ; 2<sup>e</sup> Bousquet.

Vers latins : 1<sup>er</sup> Lagarrigue ; 2<sup>e</sup> Gardot.

**Seconde** (sections réunies.)

Version latine : 1<sup>er</sup> Bonnefoy ; 2<sup>e</sup> Bousquet.

Narration française : 1<sup>er</sup> Bonnefoy ; 2<sup>e</sup> Carrié.

**SECTION DES LETTRES.**

Version grecque : 1<sup>er</sup> Depeyre ; 2<sup>e</sup> Bousquet.

Vers latins : 1<sup>er</sup> Vertut ; 2<sup>e</sup> Darres.

**Troisième.**

Version latine : 1<sup>er</sup> Lascoux ; 2<sup>e</sup> Vialard.

Version grecque : 1<sup>er</sup> Massé ; 2<sup>e</sup> Lascoux.

Narration : 1<sup>er</sup> Pelet ; 2<sup>e</sup> Lascoux.

Vers latins : 1<sup>er</sup> Lascoux (Paul) ; 2<sup>e</sup> Gros.

**Quatrième.**

Version latine : 1<sup>er</sup> Lacarrière ; 2<sup>e</sup> Guérillot.

Thème latin : 1<sup>er</sup> Albert ; 2<sup>e</sup> Lacarrière.

Version grecque : 1<sup>er</sup> Lacarrière ; 2<sup>e</sup> Guérillot.

Thème latin : 1<sup>er</sup> Lacarrière ; 2<sup>e</sup> Guérillot.

**Cinquième.**

Thème latin : 1<sup>er</sup> Pichard ; 2<sup>e</sup> Faurie.

Version latine : 1<sup>er</sup> Pichard ; 2<sup>e</sup> Hébrard.

Version grecque : 1<sup>er</sup> Chouet ; 2<sup>e</sup> Du Bouzet.

Thème latin : 1<sup>er</sup> Faurie ; 2<sup>e</sup> Hébrard.

**Sixième.**

Version latine : 1<sup>er</sup> Daynard ; 2<sup>e</sup> Sol.

Thème latin : 1<sup>er</sup> Arnaud ; 2<sup>e</sup> Lagard.

Orthographe : 1<sup>er</sup> Lagard ; 2<sup>e</sup> Pasquet.

Thème latin : 1<sup>er</sup> Lagard ; 2<sup>e</sup> Arnaud.

**Septième.**

Version latine : 1<sup>er</sup> Agar ; 2<sup>e</sup> Théron.

Orthographe : 1<sup>er</sup> Tardieu ; 2<sup>e</sup> Théron.

Exercices latins : 1<sup>er</sup> Tardieu ; 2<sup>e</sup> Agar.

Orthographe : 1<sup>er</sup> Tardieu ; 2<sup>e</sup> Agar.

**Huitième.**

Orthographe : 1<sup>er</sup> Bastide ; 2<sup>e</sup> Guéguen.

Exercice latin : 1<sup>er</sup> Bénâtre ; 2<sup>e</sup> Bourdin.

Orthographe : 1<sup>er</sup> Bourdin ; 2<sup>e</sup> Bastide.

Exercices latins : 1<sup>er</sup> Bourdin ; 2<sup>e</sup> Bénâtre.

**Enseignement professionnel.**

Deuxième année.

Orthographe : 1<sup>er</sup> Latour ; 2<sup>e</sup> Brunet.

Comptabilité : 1<sup>er</sup> Thomas ; 2<sup>e</sup> Latour.

Première année.

Orthographe : 1<sup>er</sup> Vignes ; 2<sup>e</sup> Sarrus.

Exercices français : 1<sup>er</sup> Combes ; 2<sup>e</sup> Vignes.

Mathématiques : 1<sup>er</sup> Vignes ; 2<sup>e</sup> Combes.

**Cours préparatoire.**

Troisième année.

Orthographe : 1<sup>er</sup> Cayla ; 2<sup>e</sup> Michelet.

Calcul : 1<sup>er</sup> Combès ; 2<sup>e</sup> Gransault.

Orthographe : 1<sup>er</sup> Castel ; 2<sup>e</sup> Cayla.

Deuxième année.

Orthographe : 1<sup>er</sup> Castanet ; 2<sup>e</sup> Dissès.

Écriture : 1<sup>er</sup> Brugalières ; 2<sup>e</sup> Barancy.

Calcul : 1<sup>er</sup> Labro ; 2<sup>e</sup> Alix.

Orthographe : 1<sup>er</sup> Castanet ; 2<sup>e</sup> Barancy.

Première année.

Orthographe : 1<sup>er</sup> Delard ; 2<sup>e</sup> Soullié.

Écriture : 1<sup>er</sup> Delord ; 2<sup>e</sup> Hauvet.

Calcul : 1<sup>er</sup> Delfour ; 2<sup>e</sup> Séguela.

Orthographe : 1<sup>er</sup> Delord ; 2<sup>e</sup> Bouyssou.

Le Proviseur,  
LAPRADE.

**CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.**

Séance du 8 novembre 1863.

41 Versements dont 3 nouveaux..... 1097 »

3 Remboursements dont » pour solde. 380 »

MAIRIE DE CAHORS.

**Taxe officieuse du pain**

(Du 1<sup>er</sup> au 5 novembre 1863)

Publiée en exécution de l'arrêté municipal du 21 octobre 1863.

1<sup>er</sup> Pain blanc (1<sup>re</sup> qualité), bluté à 25 p. %.. 31 c.

2<sup>e</sup> Pain bis blanc (2<sup>e</sup> qual.), bluté à 20 p. %.. 28 c.

3<sup>e</sup> Pain bis (3<sup>e</sup> qualité), bluté à 15 p. %.. 26 c.

Cahors, le 31 octobre 1863.

Le Maire, Bessières.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

**AVIS**

A vendre 60 volumes de Sirey. S'adresser, à M. Leymarie, huissier, à Souillac.

**Nouvelles Étrangères.**

POLOGNE.

Voici la proclamation du Gouvernement national au peuple, au sujet des ordonnances russes qui défendent le deuil des femmes ;

» Après avoir souillé par la violence les églises et

le sanctuaire des morts, après avoir profané les couvents par la débauche et tout en continuant de massacrer et de déporter journellement des milliers de nos frères, notre ennemi barbare vient de mettre le comble à la violation de toutes les lois divines et humaines en s'attaquant à la dernière sainteté de notre foyer domestique, à la pudeur et à l'honneur des femmes.

» Lorsqu'au commencement de cette année, l'envahisseur, dans sa rage haineuse, profita des ténèbres de la nuit pour arracher nos jeunes gens du sein de leurs familles, il joignit à la cruauté une ironie sanglante, il nous proclama heureux et pleins d'allégresse à cause même de la violence qu'il nous infligeait, et la nation, atteinte plutôt par l'insulte que par la barbarie du fait, courut aux armes.

» Aujourd'hui, on massacrerait presque journellement nos frères, notre ennemi insulte à la douleur de la nation en faisant retentir une musique sauvage et folâtre dans nos rues désolées et jusqu'au seuil même de la tombe de nos martyrs.

» Cela ne lui suffisait pas encore. Après avoir sacrifié les fils, les époux et les frères, il ordonne à nos mères, à nos épouses et à nos filles de revêtir des vêtements de joie ; et celles qui porteraient le deuil de leurs enfants et de leurs proches, il les menace de la main de ses sbires et il assigne comme prisons à nos femmes vertueuses et à nos jeunes vierges, les casernes d'une soldatesque effrénée.

» En présence de la juste et frémissante indignation du peuple à ce nouvel outrage qui lui est fait, la tâche du gouvernement national est plus difficile que jamais ; nous sommes cependant convaincus, qu'en nous adressant aujourd'hui à tous les citoyens fidèles à la cause nationale, notre voix sera écoutée comme toujours, ainsi que doit l'attendre une autorité légitime de citoyens disciplinés.

» Le Gouvernement national, étendant une sollicitude paternelle sur la nation tout entière, ne sacrifie à la cause nationale que la sécurité des personnes tout au plus, mais il doit protéger envers et contre tous, l'honneur des hommes comme la vertu des femmes.

» Si la Russie nous menaçait seulement de ruine et de torture personnelle, notre persévérance dans le deuil n'étonnerait pas le monde civilisé ; mais il y a des choses sacrées auxquelles il faut savoir sacrifier les sentiments les plus chers à nos cœurs ; tout vrai Polonais compte au nombre de ces choses sacrées l'honneur et la pudeur des femmes, attaqués et violés par le Moscovie.

» Du reste, tant que la nation désarmée se laissait égorger en martyr, le deuil nous servait, en effet, de protestation muette et était la seule arme défensive que nous pouvions opposer à l'envahisseur. Mais la Providence nous a permis, enfin, de changer notre résistance passive en une lutte plus efficace, le chant du deuil a été remplacé par le cri de guerre. Un bras intrépide, un cœur prêt à tous les sacrifices, servent mieux aujourd'hui la patrie que les signes de la douleur. Le sang que nous versons proteste, à l'heure qu'il est, assez hautement contre l'invasion moscovite pour que nous puissions nous dispenser désormais d'une protestation muette.

» Le gouvernement national engage donc les Polonais à se soumettre à une triste nécessité et à ôter le deuil puisque c'est là l'unique moyen pour elles de sauvegarder leur honneur et leur sécurité personnelle ; mais qu'en ôtant le vêtement de deuil, chaque Polonaise fasse vœu de sacrifier sa vie au service de la patrie. Que chaque Polonais jure une haine mortelle et implacable à l'ennemi qui l'abreuve de tant de honte, d'humiliations et d'injures, et l'issue de la lutte ne saurait être douteuse pour personne !

» L'heure de la clémence, de miséricorde et de justice n'est point éloignée ; et elle est proche aussi pour nos bourreaux, l'heure du châtiement !

» Varsovie, 29 octobre 1863. L. S. »

— Le tour des femmes est venu, après celui des hommes ; comme les hommes, on les a fouillées, maltraitées et emprisonnées. Il est question aujourd'hui d'inaugurer aussi la peine de mort pour les femmes. On doit commencer par l'exécution d'une religieuse, de l'ordre des Féliçiennes, sœur Frochanowska ; mais comme la pendaison est un genre de mort peu convenable pour des femmes, les avis sont partagés dans le conseil de guerre sur le genre de mort qu'on choisira ; les uns sont pour la hache du bourreau, les autres pour la guillotine.

Nous ne pouvons cependant croire à une exécution de femmes, tant que de tristes exemples ne viendront nous les prouver. (Gazette de Cologne.)

Pour extrait : A. LAYTOU.

**Paris.**

10 novembre.

L'Empereur, l'Impératrice et le prince impérial sont partis aujourd'hui pour Compiègne où la Cour résidera cinq semaines environ. Il y aura trois séries d'invités, la première série est attendue demain au château. Les grandes chasses commenceront mercredi. Le dimanche concert et bal ; le jeudi spectacle par les acteurs du Théâtre-Français et du Gymnase.

— Le discours impérial a été expédié à toutes les légations de l'Empire à l'étranger.

— Le discours de l'Empereur a produit une vive sensation sur la population parisienne. Il a été lu et relu à tous les coins de rue par les classes populaires.

— D'après ce qu'on mande des départements, l'impression causée par le discours de l'Empereur n'y aurait pas été moins vive qu'à Paris. On approuve la loyale fermeté du langage tenu par le chef de l'Etat, qui n'a voulu déguiser aucune des difficultés de la situation, et n'a pas hésité à laisser entrevoir le danger auquel s'exposeraient les gouvernements européens s'ils n'accédaient pas à une révision pacifique des traités de 1815. Dans tous les cas, personne n' imagine qu'il survienne aucun incident militaire avant le printemps de 1864,

— Le Sénat a tenu séance vendredi pour l'admission des membres nommés par l'Empereur depuis la clôture de la session.

— M. Thiers et M. Berryer ont assisté à la séance du Corps Législatif. M. Thiers a pris place au 2<sup>e</sup> rang de la gauche, M. Berryer s'est assis presque au centre, tout près de M. Segris et en face du banc des ministres ; le gouvernement occupe maintenant deux places distinctes : l'ancien banc, réservé désormais aux deux ministres orateurs et aux trois vice-présidents du Conseil d'Etat, et le banc de l'hémicycle législatif qu'occupaient jusqu'à présent MM. les députés.

— M. Lambert résident français à Madagascar, est arrivé aujourd'hui à Paris, venant de Marseille.

— Les ambassadeurs annamites quittent Paris demain pour se rendre, par Bordeaux, en Espagne.

— Le temps est toujours à la pluie ; les eaux de la Seine sont très-élevées.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

— On croyait, on avait dit, on avait même imprimé que le Géant était le dernier des ballons — le plus gigantesque, le plus monstrueux des aérostats. Erreur ! voici que M. Godard en fait construire un autre, deux fois plus grand encore que le Géant — 14,000 mètres cubes de gaz. — Le Géant n'en contient que 6,000.

M. Godard demande à grands cris des ouvriers en couture. Son ballon qui doit faire sa première ascension au mois de novembre. Deux fois plus grand que le Géant ! Alors il enlèvera un régiment.

— M. Mathieu de la Drôme a maintenant un concurrent ; c'est M. Antonin de Vèrignan, de Nîmes. Ce nouveau prophète de malheurs vient d'adresser à M. le président de l'Académie des sciences une lettre qui se termine ainsi :

« De grands désastres vont subvenir dans le sud-sud-est et le sud-sud-ouest de la France, dont les plaines, les campagnes seront couvertes par les eaux, notamment celles de Nîmes, de Montpellier et de Beaucaire.

» Les tonnerres éclateront, le 2 décembre et le 3 décembre, sur Nîmes particulièrement. »

On ne saurait être plus précis : nous verrons bien.

— L'année 2000. — L'année 2000 qui doit voir, suivant Nostrodamus, des événements si extraordinaires, est attendue avec impatience par les pauvres du canton de Vaud. Cette année-là, en effet, ils doivent hériter d'une somme de 6 à 7 millions de francs.

Le fait est encore peu connu, et on le trouve dans une histoire de la ville d'Yverdon, qui vient de paraître.

— Un ecclésiastique s'est amusé très-sérieusement à compter le nombre des mots employés communément, soit dans le langage, soit dans la littérature, et est arrivé à constater ce qui suit :

Le vocabulaire de quelques laboureurs de la paroisse desservie par lui ne va pas au-delà de 500 mots.

Le vocabulaire des anciens Egyptiens, autant qu'on peut en juger aujourd'hui par les caractères hiéroglyphiques, comprenait à peu près 685 mots.

Le libretto d'un opéra italien va rarement au-delà d'un plus grand nombre de paroles.

Un Anglais bien élevé, qui a fait ses humanités, qui lit sa bible, Shakespeare, le Times et tous les livres de cabinet de lecture auquel il est abonné, emploie rarement dans la conversation plus de 3 à 4 mille mots.

Les penseurs, les érudits, les savants, ceux qui rejettent toute expression impropre et cherchent obstinément le mot dont ils ont besoin pour exprimer leur pensée, emploient assurément un bien plus grand nombre de vocables.

Les orateurs éloquents ont à leur service environ 10,000 mots.

Shakespeare, le plus fécond, le plus varié des auteurs anglais, a écrit toutes ses œuvres avec 15,000 mots environ.

Le Paradis perdu, de Milton, est construit avec 8,000 mots.

Enfin, l'Ancien Testament a dit tout ce qu'il avait à dire avec 5,642 mots.

Pour extrait : A. LAYTOU.

La délicieuse *Revalescière* Du Barry, de Londres, a opéré 60,000 guérisons sans médecine ni dérangement, des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations, hémorrhoides, vent, nervosité, désordre du foie et de la muqueuse, acidité, pituite, nausées, vomissements, migraine, surdité, aigreurs, diarrhées, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthmes, phthisies (consomption), darts, éruptions, mélancolie, rhumatisme, goutte, épuisement, manque de fraîcheur et d'énergie. — Du Barry, 26-place Vendôme, Paris, et chez M. Bergerol, pharmacien, à Cahors, et les premiers pharmaciens et épiciers de province.

RHUMES, IRRITATIONS DE POITRINE.

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BARRUEL et COTTEBAU, chimistes de la Faculté de Paris. — Dépôts dans les Pharmacies.

NOUVEAU PURGATIF.

Les personnes difficiles, les dames, les enfants,

peuvent agréablement se purger avec le CHOCOLAT DESBRIÈRE, purgatif très-efficace et qui agit sans irriter. — Dépôt dans les Pharmacies. (Se DÉFIER des imitations.)

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI, Supérieur par son parfum et ses propriétés lévitatives et rafraîchissantes. — Dépôts chez les Parfumeurs.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PORTS DE BREST (En commandite, pour être transformée en Société anonyme).

RAISON SOCIALE : E. HOUGRON et C<sup>e</sup>.

CAPITAL : DOUZE MILLIONS Divisé en 24,000 actions de 500 francs.

Chaque action donne droit à 5 0/0 d'intérêt et à 80 0/0 des bénéfices (art. 34 et 36 des statuts).

COMITÉ DE PATRONAGE :

Président : M. BIZET, officier de la Légion-d'Honneur, MAIRE DE LA VILLE DE BREST, membre du conseil général du Finistère ; MM. MICHEL MORAND, chevalier de la Légion-d'Honneur, MAIRE DE LANBEZELLEC (Brest).

Le vicomte CHARLES DE SAINT-PRIEST, A. FLACHAT, ingénieur, C. BAILLEMONT, officier de la Légion-d'Honneur, officier supérieur du génie.

Le GOARAND DE TROMELIN, chevalier de la Légion-d'Honneur, banquier à Brest.

Le comte LOUIS DE LESTRADE, propriétaire. FITEAU, ancien conseiller colonial.

Secrétaire : M. NAPOLEON BACQUA DE LA BARTHE, chevalier de la Légion-d'Honneur, avocat.

La Société a pour objet la mise en valeur et l'exploitation de 400,000 à 500,000 mètres de terrains formant la portion la plus avantageuse du territoire récemment annexé à la ville de Brest, et destiné à former la nouvelle ville et le quartier du nouveau port de commerce.

Ces terrains sont à la fois bordés par les quais maritimes et par l'embarcadere du chemin de fer de l'Ouest. Cette situation exceptionnelle explique qu'en s'engageant à donner à la ville l'espace des voies et des places publiques, la Société obtienne l'aménagement de ces voies, de ces places et la construction des édifices nécessaires à une ville nouvelle.

Les terrains sont contigus à l'ancienne ville, trop étroite déjà pour ses 80,000 habitants, et dont la population doublera, dès que l'ouverture du port de commerce, le service des transatlantiques et l'achèvement des réseaux de l'Ouest et de l'Orléans auront fait de Brest le premier port de commerce de l'Europe sur l'Océan.

La plus-value de ces terrains n'attendra donc pas, comme il est arrivé pour les ports de Marseille, que de vastes emplacements intermédiaires, indépendants de la Société, soient mis en valeur. De plus, il n'est pas besoin, comme pour les ports de Marseille, d'en conquérir une partie sur la mer. Enfin, leur prix moyen d'acquisition, qui n'est que des 2/3 de celui des ports de Marseille, promet des bénéfices considérables dans l'avenir magnifique réservé à Brest.

Le chemin de fer met Brest à douze heures de Paris. Ainsi disparaîtra le seul obstacle qui, jusqu'à ce jour, ait empêché Brest de tirer parti, comme port de commerce, de sa rade, la première du monde, et

d'une situation qui en fait le point de l'Europe le plus rapproché de l'Amérique.

VERSEMENTS : 50 fr. en souscrivant ; — 75 fr. à la répartition ; — 125 fr. deux mois après ; — 125 fr. dans les six mois ; — les derniers 125 fr. suivant les besoins de la Société.

Les souscripteurs qui feront leurs versements par anticipation auront droit à une bonification d'intérêt à 5 0/0 l'an. ON SOUSCRIT :

A PARIS, chez MM. E. DAUTREVAUX ET C<sup>e</sup>, banquiers, 21, rue de la Victoire.

A BREST, à la CAISSE COMMERCIALE et chez MM. les Notaires. — Les versements seront aussi reçus au COMPTOIR DU FINISTÈRE, et à la succursale de la Banque de France, à Brest, au crédit de M. E. Dautrevaux.

A CAHORS, chez MM. Cangardel et fils, banquiers. On peut souscrire aussi, en versant, dans les succursales de la Banque de France, au crédit de M. E. Dautrevaux, ou par envoi de fonds en billets de Banque et mandats sur Paris.

Les statuts, plans et documents relatifs à l'entreprise sont envoyés franco à toute personne qui en fait la demande.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS. 9 novembre 1863.

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
au comptant :			
3 pour 100 .....	66 75	»	» 20
4 1/2 pour 100 .....	95	»	» 40
10 novembre.			
au comptant :			
3 pour 100 .....	66 95	» 20	»
4 1/2 pour 100 .....	94 90	»	» 40
11 novembre.			
au comptant :			
3 pour 100 .....	67 05	» 40	»
4 1/2 pour 100 .....	95	» 40	»

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 7 novembre 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	254	49	48'75	78 k. 240
Mais.....	400	40	40'90	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 8 novem. Cubaynes (Jean-Pierre), rue Saint-Barthélemy.
- 9 — Cubaynes (Daniel), rue Portail-au-Vent.
- 9 — Miquel (Marie), à Begous.
- 9 — Lagrave (Joseph), Boulevard (nord), naturel.
- 9 — Théron (Joseph), à la Citadelle.
- 10 — Soulié (Delphine), rue Clément Marot.
- 10 — Loubières (Isabelle), rue Donzelle.

Décès.

- 8 — Belot (Marguerite), épouse Gaston, sans prof. 47 ans, cul-de-sac Figuier.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE RIVIÈRE à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8. Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable. Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

PHOSPHO-GUANO Engrais AZOTÉ très-riche en PHOSPHATES, complètement SOLUBLES, assimilable aux Plantes, et d'une composition invariable. IMPORTATION DES MERS DES TROPIQUES ÉDIMBOURG. — LONDRES. — LIVERPOOL. PETER LAWSON et FILS contractants. CONSIGNATAIRES GÉNÉRAUX POUR LA FRANCE, L'ESPAGNE ET L'ITALIE : GALLET LEFEBVRE et C<sup>e</sup>, Paris, 8, boulevard de Sébastopol, et au Havre. VENTE EN SACS PLOMBÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS AVEC GARANTIE DE CONFORMITÉ AUX ANALYSES PUBLIÉES. 30 fr. les 0/0 kil. pour quantités supérieures à 30,000 kil. 31 — — — à 15,000 » 33 — — — inférieures à 15,000 » franco sur char au Havre, Dunkerque, Nantes, Bordeaux ou Marseille, payable comptant, sans escompte avant expédition. UN FRANC DE PLUS PAR CENT KILOS A PARIS. DÉPÔTS au Havre..... GALLET LEFEBVRE et C<sup>e</sup>, consignataires généraux ; à Dunkerque... VICTOR et LÉON DÉRÔDE ; à Marseille... A. RACINE et FILS ; à Bordeaux... U. FOURCAND LÉON et C<sup>e</sup>.

TEINTURE OBERT Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même avec promptitude CHEVEUX, MOUSTACHES, FAVORIS et BARBE en toutes nuances. — 15 années de succès attestent son efficacité. Flacon : 6 et 40 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départements, et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, 173, RUE SAINT-HONORÉ, près les Tuileries. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir.)

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES par M. l'abbé PARAMELLE, 4 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2<sup>e</sup> édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire.....5 fr.

A VENDRE Un beau Phaëton à quatre roues et Tilbury d'occasion, Harnais neufs et d'occasion, et tout ce qui concerne la carrosserie. S'adresser à M. Escudié, carrossier, galerie Fontenille, à Cahors.

AMÉLIORATIONS DES VINS, DES EAUX-DE-VIE, DES RHUMS, & DES LIQUEURS d'ULYSSE ROY (DE POITIERS).

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix. Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc. 10 fr. le flacon, p<sup>r</sup> 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement. Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

Une position honorable, indépendante et lucrative, sera accordée par une Administration, à une personne pouvant justifier de bons antécédents. On peut habiter la ville ou la campagne, et continuer ses occupations habituelles, quelles qu'elles soient. Travail facile. On n'exige pas de cautionnement. — S'adresser à M. GALAND, 3, rue Richer, à Paris.

CAFÉ DE GLANDS DOUX DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE. Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN. Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine. Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir. VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE. Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites. Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur.

POUDRE DE ROGÉ Purgatif aussi sur qu'agréable. Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES D'ETHER DU D<sup>r</sup> CLERTAN. Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE DU D<sup>r</sup> BELLOC. L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives ; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES DE VALLET. Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES : A Cahors, Vinel ; — Figeac, Puel ; — Gourdon, Cabanès ; — Souillac, Planacassagne.

LEPETIT J<sup>e</sup>, rue de la Liberté, à Cahors. — Epicerie, Cocestibles, Porcelaines et Cristaux. — Assortiment de Lampes et Huile de Pétrole.